

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus covid-19 : un soignant confirmé dans un EHPAD

Saint-Denis, le 7 avril 2020

Un soignant d'un EHPAD a été testé positif au COVID 19 ce jour. L'Agence Régionale de Santé de La Réunion informe des mesures prises immédiatement en coopération étroite avec l'établissement et le CHU.

Un personnel de santé d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a été confirmé positif au COVID 19 en deuxième partie d'après-midi.

Les mesures de prévention ont été immédiatement rappelées aux personnels :

- Port du masque
- Hygiène des mains et des locaux
- Mesure de la température de tous les personnels devant intervenir à partir de ce soir.

La surveillance médicale et infirmière de tous les résidents est également renforcée dès ce soir, et les personnels, sujets contacts du soignant confirmé, ont été remplacés.

Aucun autre soignant, ou personnel, n'est actuellement confirmé positif au COVID.

Aucun résident n'a été dépisté positif au COVID depuis l'apparition de la maladie à La Réunion, ni ne présente ce soir de signes évocateurs d'une infection COVID.

Pour autant, au regard de la fragilité des personnes accueillies en EHPAD, et des risques de contagion en établissement, l'ARS s'est assurée de la mise en œuvre, dès ce mercredi 08 avril 2020, d'un dépistage systématique de tous les personnels et résidents.

Le CHU diligentera une équipe de prélèvement pour des résultats attendus dans la journée du 8 avril 2020.

Les familles des résidents sont prévenues individuellement par les équipes de l'EHPAD à compter de ce soir.

Un soutien psychologique à l'égard des résidents, des familles et des personnels sera également mis en place dès le mercredi 8 avril.

En cas de confirmation d'autres cas de COVID, l'ARS s'assurera avec l'établissement :

- de l'hospitalisation immédiate de tout résident dépisté positif au COVID
- du renforcement des équipes, et de la mise en quatorzaine de tout personnel sujet contact
- et d'une surveillance médicale renforcée pour l'ensemble des professionnels et des résidents.

Il est demandé aux journalistes de veiller à respecter l'intimité des résidents et des familles, et les conditions de travail et d'intervention des personnels.

L'ARS s'engage, avec l'établissement, à rendre compte au fur et à mesure de toute évolution de la situation.